

13/12/03

à la santé

« La loi n'est absolument pas appliquée »

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET, présidente (UMP) du groupe Santé-Environnement à l'Assemblée

Le bruit augmente-t-il en France ?

■ **Nathalie Kosciusko-Morizet.**

Au travail, le bruit aurait plutôt tendance à baisser, notamment parce que moins de gens sont employés à l'usine et que cette nuisance y a été bien prise en compte. Dans le quotidien, en revanche, c'est en constante augmentation, notamment parce que les transports se développent. Le ressenti, lui, est de plus en plus fort. A Paris, les plaintes augmentent de 10 % par an. Et toutes les enquêtes nous montrent que le bruit est devenu la première nuisance environnementale. Bref, il serait temps de s'en préoccuper ! Et ce d'autant plus que les Français les plus exposés sont ceux qui vivent dans les quartiers défavorisés. Voilà tout l'objet de ce colloque : faire prendre conscience que le bruit, ce n'est pas seulement une question de confort. C'est avant tout un problème médical aux enjeux sociaux déterminants.

« L'idée d'une police de l'environnement me paraît incontournable »

Pourquoi cette atonie de l'Etat, alors ?

La réglementation existe, ce n'est donc pas la peine d'en rajouter. Le problème, c'est que la loi n'est absolument pas appliquée. Le bruit n'est pas pris au sérieux. On se moque des gens dont c'est la priorité. C'est généralement la croix et la bannière pour faire venir la police en cas de tapage. Et c'est encore plus difficile de faire traduire une plainte en justice : nos magistrats ne sont pas suffisamment sensibilisés à ces questions. L'incapacité des pouvoirs publics à faire appliquer la loi crée au sein de la population un sentiment d'impuissance terriblement minant. C'en est même scandaleux.

Que pourrait-on faire pour améliorer les choses rapidement ?

On pourrait déjà doter les municipalités d'instruments de mesure du bruit, qui leur font défaut et qui leur



Nathalie Kosciusko-Morizet.
(AFP/MEHDI FEDOUACH)

permettraient de mieux verbaliser. On peut aussi imaginer de créer un label sur les appareils électroménagers : on achète toujours un réfrigérateur en fonction de sa consommation énergétique, jamais en pensant au bruit qu'il fera et qui n'est pourtant pas anodin. A terme enfin, l'idée d'une police de l'environnement me paraît incontournable. Elle prendrait en compte le bruit, la pollution visuelle, les décharges sauvages, le contrôle des pots d'échappement... Ce corps d'Etat est le corollaire naturel de la charte de l'environnement souhaitée par le président de la République. Les gens qui s'en occupent seront d'autant plus efficaces et motivés que l'environnement sera leur priorité. Un peu comme les gardes champêtres d'autrefois.

PROPOS RECUEILLIS PAR C. D. S.

CLÉS

- **69 % des habitants de la région parisienne** déclarent souffrir du bruit. Dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, ils sont en moyenne 58 %. Et 36 % dans les villages de moins de 2 000 âmes.
- **Le bruit est considérée comme la première nuisance** en Ile-de-France (59 %) devant le vandalisme (49 %) et la pollution (25 %).
- **66 % des Français** victimes du bruit évoquent comme gêne la circulation automobile (72 % en région parisienne), devant les deux-roues (45 %), le voisinage (21 %) et les avions (17 %).
- **7 millions de Français** (soit 12,3 %) sont touchés par un niveau sonore supérieur à 65 dB (seuil de gêne et de fatigue).
- **31 % des ménages affirment déménager** à cause du bruit.
- **8 000 plaintes** liées au bruit sont enregistrées par la préfecture de police de Paris (essentiellement contre des voisins). En 2003, 1 276 contraventions pour tapage nocturne ont été dressées et 863 pour nuisances diurnes.
- **60 millions de boules Quiès** sont vendues chaque année.
- **450 €** : c'est l'amende que vous risquez si la plainte pour bruit qui vous vise va à son terme.

SAMEDI 13 DECEMBRE 2003



VU... OU ENTENDU!



LA VILLE-DU-BOIS

Quoi de neuf dans les bois ? Il y a quelques mois, la commune a été sollicitée par la société Aventure Land afin d'aménager un parc d'attractions en milieu naturel boisé. Tyroliennes, échelles de cordes, ponts, randonnées poneys, quads pourraient ainsi remplacer, au lieu-dit le gros-Chêne, les dépôts de gravats, les voitures cassées et autres carcasses incendiées. Une aubaine pour la société, qui cherche depuis longtemps dans le Sud-Parisien un site pour seconder son parc de Magny-en-Vexin, dans le Val d'Oise, et pour la commune, qui verrait enfin ses bois entretenus. Malheureusement, il semble que du côté de la ville de Nozay, limitrophe, personne ne souhaite "récupérer" les nuisances sonores dues aux quads...

101 60 22 27 88
L'Espoir de la Préfecture